SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE DE LA SEINE-MARITIME

Délibération du Comité Syndical n° **2012 - 47**

Séance du **8 JUIN 2012**

DELEGATION DU SERVICE PUBLIC DU GAZ COMBUSTIBLE EN RESEAU
APPEL D'OFFRES 2011-01 (7 COMMUNES)
CHOIX DE L'OPERATEUR G.R.D.F. ET
APPROBATION DU CONTRAT

L'An deux mille douze, le huit juin à quatorze heures trente, les Membres du Comité du Syndicat Départemental d'Energie de la Seine-Maritime légalement convoqués, se sont réunis dans la salle des fêtes de Bacqueville-en-Caux, sous la Présidence de Monsieur Daniel JOFFROY, Président.

Etaient présents :

MM. GRISEL J., TERNISIEN, FRANCOIS, BEAUPERE, Mme BOCANDE, LAGNEL, VAUTIER, BARIL, MAILLET, JEANNE, Mme FORTIN, GRISEL Y., QUERTIER, CHAUVET, CARON, VASSET L., LEGRAND, Mme HOUZARD, BESSIERES, DODELIN, LEVILLAIN, BOVIN, JOFFROY, Mme LARCHEVEQUE, PESQUET, CROCHEMORE Ph., MEIER, Mme BLEAUDY, LEGER B., VEYRONNET, PARMENTIER, VATEY, SAUMON, VIGREUX, DEFOY, ROCHE, SAUTEUR, MASSY, CROCHEMORE J.-M., LOISEL M., BASILLE, BONNEVILLE, LOISEL Y., PETIT, BEUX, LE BLOND, CLEMENT-GRANDCOURT, DUCROCQ, DELILLE, LESUEUR, JOUAN, Mme LORPHELIN, DEPREAUX, Mme LEBOURG, BLOC, MEEGENS, BAZILLE, Mme LORPHELIN, VANDENBULCKE, HONDIER, Mme BAES, DUCLOS, GRESSENT, POISSANT, DA LAGE, Mme FURON-BATAILLE, Mme SUITNER, SIMEON, Mme LORPHELIN, LECONTE, VARRY, PICARD,

formant la majorité des Membres en exercice.

Assistaient également à la séance,

- MM. WATTIEZ et NADJAR, ERDF Rouen,
- M. GERVAUX, ERDF BCE Barentin,
- M. NICOLAS, France Télécom,
- MM. GREGOIRE et CHARTIER, cabinet MAZARS,
- M. VRAND, Receveur du Syndicat Départemental d'Energie,
- M. DE WIT, Directeur du Syndicat Départemental d'Energie.

../..

OBJET : DELEGATION DU SERVICE PUBLIC DU GAZ COMBUSTIBLE EN RESEAU APPEL D'OFFRES 2011-01 (7 COMMUNES) - CHOIX DE L'OPERATEUR G.R.D.F. ET APPROBATION DU CONTRAT

Monsieur le Président rappelle que la procédure en cours relative à la Délégation du Service Public du gaz combustible en réseau lancé sur 7 communes de Seine-Maritime. Le rapport du Président, le rapport de la Commission d'Appel d'Offres et les projets de Contrat de Concession ont été transmis aux Membres du Comité Syndical dans les délais prévus à l'article L 1411-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Au vu de l'avis de la Commission et après négociation, Monsieur le Président propose le choix des opérateurs suivants pour les motifs exposés dans son rapport :

G.R.D.F. : pour les communes de LE FOSSE et SAINT AUBIN CELLOVILLE.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Comité Syndical :

- APPROUVE le choix des trois opérateurs proposés par Monsieur le Président,
- DECIDE de confier la Concession du Service Public de gaz combustible en réseau pour une durée de 30 ans à l'opérateur :
  - ✓ G.R.D.F. : pour les communes de LE FOSSE et SAINT AUBIN CELLOVILLE.
- APPROUVE la Convention et le Contrat de concession, ainsi que leurs annexes respectives, de l'opérateur G.R.D.F.,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer les pièces correspondantes.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

LE PRESIDENT,

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL de la Seine-Maritime

Daniel JOFFROY.

Code Général Des Collectivités Territoriales
REÇU LE
21 JUIN 2012
PREFECTURE DE LA SEINE-MARITIME